



**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA CORSE DU SUD**

☎ : 2 Avenue de Paris - Résidence Diamant III
CS 60321- 20178 AJACCIO cedex 1
☎ : 04.95.51.07.26

ARRETE DU PRESIDENT

**Portant nomination des membres du jury des concours externe sur titres, interne et troisième concours, avec épreuves d'accès au grade d'Attaché Territorial,
Spécialité : administration générale**

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°2002-872 du 3 mai 2002 relatif au troisième concours de recrutement pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2005-1727 du 30 décembre 2005 fixant les conditions d'intégration dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale des fonctionnaires de l'Etat en application des dispositions de l'article 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables au cadre d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2009-756 du 22 juin 2009 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant des fonctionnaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2015-1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat

Vu la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Compte tenu de la charte passée entre le Centre de gestion de la Corse du sud, centre coordonnateur et le Centre de gestion de Haute Corse pour l'organisation des concours et examens professionnels,

Vu l'arrêté du 7 mars 2017 modifié fixant la liste des membres du jury de concours et examens professionnels prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois des catégories A B et C de la Fonction Publique Territoriale établis par le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du sud,

Vu l'arrêté pris en date du 23 Janvier 2024 portant ouverture d'un concours externe sur titres, interne et troisième concours, avec épreuves d'accès au grade d'Attaché territorial, spécialité : administration générale,

Vu l'arrêté pris en date 1^{er} juillet 2024 modifiant l'arrêté du 23 Janvier 2024 portant ouverture d'un concours externe sur titres, interne et troisième concours, avec épreuves d'accès au grade d'Attaché territorial, spécialité : administration générale,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire, catégorie A,

Vu la désignation du représentant du CNFPT,

ARRETE :

Article 1 : La liste des membres du jury des concours externe, interne et de 3^{ème} voie avec épreuves d'accès au grade d'attaché territorial, spécialité : Administration générale est composée ainsi qu'il suit :

NOMS/Prénoms	FONCTIONS
Président du Jury :	
OTTAVI Antoine <i>ou son remplaçant en cas d'empêchement</i> ALFONSI Jean	Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud et Maire de BASTELICACCIA Maire de Serra di Ferro
Membres du Jury :	
Collège des Fonctionnaires	
BARTOLI Pierre	Fonctionnaire de catégorie A – CAP A
VECCHINI Alex <i>Ou son représentant en cas d'empêchement</i>	Directeur de délégation – CNFPT
Collège des Personnalités qualifiées	
BOISTARD Eric	DGS – Ville de CORTE
DUMAS Perrine	Maître de conférences, Droit public Doyenne - Université de CORTE
Collège des Elus	
ALFONSI Jean	Maire de Serra di Ferro
OTTAVI Antoine	Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud et Maire de BASTELICACCIA

Article 2 : En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BASTIA peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet de région de la Corse du Sud.

A Ajaccio le 4 novembre 2024.



